

Temps nécessaire à la création d'une société anonyme

(délais habituels, délais d'exécution plus courts possibles pour les cas simples)

Procédure	Durée (en semaines)					
	1	2	3	4	5	6
Examen préalable, enregistrement et approbation de la société	■					
Préparation des documents de fondation (acte authentique, statuts et inscription au registre du commerce)		■				
Versement du capital social			■	■		
Exécution de la création (acte authentique, inscription au registre du commerce)			■	■		
Publication dans le Bulletin officiel du canton					■	
Enregistrement comme société assujettie aux impôts (effectué par les autorités fiscales)						■